

## COMPTE-RENDU -- CONSEIL MUNICIPAL -- 23 septembre 2019 -- Séance n°7

<b>Date de convocation :</b> <b>18 octobre 2019</b>	<b>Date d'affichage :</b> <b>30 octobre 2019</b>	<b>Membre en exercice : 19</b> <b>Présents : 11</b> <b>Votants : 14</b>	<b>Nombre de délibération : 4</b>
--	---	---	-----------------------------------

L'an deux mille dix-neuf, **le 23 octobre**, à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

### Étaient présents :

M. MARCADET Emmanuel, Mme LUBRANO Stéphanie, M. FORTIN Dominique, M. PRUNEAU Jean-Claude, Mme PASSERON Agnès, M. SZKUDLAREK Edouard, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, M. BISCHOFF Philippe, M. MUGOT Alain, Mme JACSONT Geneviève, M. CARRASCO Alain.

### Pouvoirs :

M. FARSSAC Pascal à M. PRUNEAU Jean-Claude  
M. SAUNIER Louis à Mme JACSONT Geneviève  
Mme THERIAL à M. CARRASCO Alain

Absents : M. LANDEREAU Jérôme, Mme COURTOIS Martine, M.KULASINGHAM Babichanth, M. POIREL Romain, M. MENEGHINI David

Secrétaire de séance : Mme PASSERON Agnes

Le compte rendu de la séance du 25 septembre 2019 ne fait pas l'objet d'observation et est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour du conseil municipal**

- 1/ Ouverture de cinq postes d'adjoint techniques à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité**
- 2/ Signature d'un Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)**
- 3/ Convention avec La Poste pour la mise à disposition d'un bâtiment municipal**
- 4/ Signature d'un bail commercial pour la Guinguette**
- 5/ Acceptation d'un chèque d'un montant de 1394,12 €**

---

**Délibération n° 2019OCTOBRE071 - Ouverture de cinq postes d'adjoints techniques à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité**

---

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Avec 5 ABSTENTIONS (MME JACSONT, M. SAUNIER, MME THERIAL, M.  
MUGOT, M. CARRASCO) et 9 VOIX POUR,**

**ARTICLE UN :**

DECIDE de créer 5 emplois non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire pour une durée de 4 mois du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 29 février 2020.

**ARTICLE DEUX :**

PRECISE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial.

**ARTICLE TROIS :**

PRECISE les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

**ARTICLE QUATRE :**

PRECISE les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

---

**Délibération n° 2019OCTOBRE072 - Mise en place d'un Parcours Emploi  
Compétence**

---

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

**ARTICLE UN :**

Décide de mettre en place un Parcours Emploi Compétence pour une durée de 12 mois.

**ARTICLE DEUX :**

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**Convention avec La Poste pour la mise à disposition d'un bâtiment municipal**

---

Afin d'optimiser l'organisation des tournées de distribution et pour limiter les emports de charges au départ de la tournée du facteur et au cours de celle-ci, La Poste a

sollicité la commune afin de pouvoir bénéficier de l'accès au foyer des anciens (salle du milieu) pour y déposer les sacs de courrier et des véhicules.

7 agents dont 3 qui habitent la commune sont concernés.

La mise à disposition s'effectue à titre gratuit, seules les charges seront facturées à hauteur d'1,25 € /m<sup>2</sup> et par mois.

Mme Jacsont exprime le fait que les ilots ne fonctionnent pas, les facteurs en sont très mécontents, les administrés aussi.

Le stationnement des sept véhicules se fera dans la cour de la mairie, 7 véhicules (ou 5).

L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents.

**Avec 7 voix contre ( M. PRUNEAU, M. FARSSAC, M. MUGOT, M. CARRASCO, MME THERIAL, MME JACSONT, M. SAUNEIR), 2 abstentions (M. FORTIN, M. SZKUDLAREK) et 5 voix POUR la délibération est rejetée.**

---

**Délibération n° 2019OCTOBRE073 - Signature d'un bail commercial pour la Guinguette**

---

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Avec 5 ABSTENTIONS (MME JACSONT, M. SAUNIER, MME THERIAL, M. MUGOT, M. CARRASCO) et 9 VOIX POUR,**

**ARTICLE UN :**

Autorise le Maire à conclure un bail commercial pour l'exploitation de la Guinguette.

**ARTICLE DEUX :**

Précise que le loyer s'élèvera à 500 € mensuel.

**ARTICLE TROIS :**

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**Délibération n° 2019OCTOBRE074 - Acceptation d'un chèque d'un montant de 1394,12 €**

---

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votants,**

**ARTICLE UN :**

Autorise le Maire à encaisser un chèque d'un montant de 1394,12 € en réparation d'un dommage subi à la salle des fêtes en 2018.